

09 fév 2017 -12:17

La population bénéficiaire du CPAS augmente toujours et atteint une moyenne mensuelle de 124.748 usagers pour 2016

Bruxelles, le 9 février 2017. Le SPP Intégration sociale fait état d'une augmentation de 9,3 % du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration pour les huit premiers mois de l'année 2016, comparativement à la même période en 2015, ce qui donne en moyenne 124.748 ayants droit par mois pour 2016.

Chiffres globaux

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, en hausse de 9,3 %, poursuit invariablement son ascension. Le service Études du SPP IS impute toutefois l'augmentation à trois facteurs. On assiste tout d'abord à une hausse structurelle due à la conjoncture économique défavorable (+2,3 %). À cela viennent s'ajouter la présence grandissante de réfugiés reconnus (+3,3 %) ainsi que divers facteurs (+3,7 %) tels que la réforme de la réglementation relative au chômage, l'accroissement du nombre de personnes en médiation de dettes, etc.

Mis ensemble, ces facteurs expliquent l'augmentation de 9,3 %, qui s'observe dans toutes les régions malgré quelques écarts : Flandre : +12,9%, Bruxelles : +8%, Wallonie : +8,3%.

Julien Van Geertsom, président du SPP IS : « *La forte hausse enregistrée en 2015 se maintient, mais elle ralentit. Les CPAS continuent de jouer leur rôle, à savoir celui de filet de secours social pour les plus fragiles de notre société. Les éléments dont nous disposons indiquent que le nombre de personnes sollicitant l'aide du CPAS va poursuivre sa progression en raison, notamment, de l'arrivée dans le système de sécurité sociale de nouveaux réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire.* »

Augmentation du nombre de réfugiés reconnus et de bénéficiaires de la protection subsidiaire

Le nombre de réfugiés reconnus a augmenté de 37,6 % depuis 2015, faisant passer la moyenne mensuelle de 10.645 personnes en 2015 à 13.975 personnes en 2016. D'après une analyse de la composition de la population bénéficiaire, les réfugiés reconnus représentent actuellement 11,2 % de la population totale. Les réfugiés reconnus sont proportionnellement plus nombreux dans les 5 grandes villes (15 %) et dans les villes de taille moyenne (12 %) que dans les petites communes (5,6 %).

Le nombre de bénéficiaires de la protection subsidiaire qui ne peuvent retourner dans leur pays d'origine en raison d'un risque réel d'atteinte grave a quant à lui augmenté de 8,4 % par rapport à 2015, pour s'établir à 4.045 personnes sur base mensuelle en 2016.

Jusqu'il y a peu, cette catégorie de personnes ne pouvait prétendre qu'à l'aide sociale. Le 1er décembre 2016, le champ d'application de la loi concernant le droit au revenu d'intégration a donc été élargi de façon à les englober également. Cette mesure a permis d'effacer certaines disparités.

Julien Van Geertsom : « *L'augmentation du nombre de réfugiés reconnus et de bénéficiaires de la protection subsidiaire engendre de nouveaux défis pour les CPAS. Afin d'investir dans cette population, Willy Borsus, ministre de l'Intégration sociale, a accordé une aide supplémentaire de 10 % aux CPAS pour*

ce groupe de bénéficiaires et ce, pour une durée de deux ans. »

Augmentation du nombre de jeunes et d'étudiants

En 2016, 32,5% des bénéficiaires du revenu d'intégration, soit 37.941 personnes en moyenne par mois, étaient âgés de 18 à 24 ans. Le nombre de jeunes faisant appel au CPAS a progressé de 8,5% entre 2015 et 2016 (voir tableau 1). Leur proportion au sein de la population bénéficiaire est très largement supérieure aux 10,7% que ce groupe représente parmi la population belge dans son ensemble.

Ces jeunes sont encouragés, au travers d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), à obtenir un diplôme en vue de leur insertion professionnelle. Afin de soutenir cet effort, les CPAS reçoivent une intervention supplémentaire de la part de l'État fédéral pour les dossiers concernés.

L'augmentation annuelle du nombre d'étudiants dans le groupe des bénéficiaires d'un revenu d'intégration de moins de 25 ans prouve le succès de cette mesure. Le nombre d'étudiants au CPAS n'a pas seulement augmenté de 13,5% entre 2015 et 2016, mais il a aussi plus que doublé en dix ans, passant de 7.816 en 2006 à 16.140 en 2016. Les bénéficiaires suivant des études représentent ainsi 12,9% de la population totale émergeant au CPAS en 2016.

Augmentation de la catégorie des 25-64 ans

Tout comme le groupe des jeunes, le nombre de bénéficiaires âgés de 25 à 64 ans a progressé et représente aujourd'hui 67,5% de la population bénéficiaire totale, soit une hausse de 7% par rapport à 2015. Cette catégorie comprend la majeure partie des réfugiés reconnus.

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be